

Tout achat réalisé ou toute commande passée auprès de Trina Expédit, emporte adhésion sans réserve aux présentes Conditions Générales de Vente. Elles priment, sauf acceptation expresse de Trina Expédit, sur toutes conditions d'achat ou autres modalités contractuelles émanant de sa clientèle. Toutes modifications des présentes Conditions Générales de Vente, sont immédiatement applicables aux nouveaux achats ou nouvelles commandes.

1. PRODUITS & GENERALITES

Les produits référencés par Trina Expédit auprès de ses fournisseurs respectent les normes et certifications requises par la loi. Les prix et renseignements portés sur les catalogues, prospectus et tarifs de Trina Expédit, sont donnés à titre indicatif et valables à un instant donné. Les photographies des produits figurant dans les catalogues et prospectus de Trina Expédit ont une valeur indicative et non contractuelle. En effet, il peut exister des variations dans les dimensions, le poids et la contenance des produits et ce, en dépit du jaugeage qui est purement indicatif et non garanti et qu'il appartient au client de vérifier. Trina Expédit se réserve la possibilité d'apporter toute modification de présentation, de forme de dimension ou de conception aux appareils dont les illustrations et les prescriptions figurent sur tous nos imprimés à titre de publicité. Les catalogues, prospectus et documentations sont diffusés à titre informatif. Ils ne peuvent être considérés comme une offre ferme ou permanente. Les produits pourront donc être supprimés ou modifiés sans préavis, notamment en cas de modifications ou suppressions apportées par les fournisseurs de Trina Expédit.

2. COMMANDES

Les commandes sont considérées comme fermes et définitives, sauf stipulation contraire de la part de Trina Expédit, sous 48 heures ouvrées après réception. Elles sont préparées immédiatement en fonction des stocks disponibles. L'acceptation par Trina Expédit, résultera de l'expédition des produits. Trina Expédit, dégage toute responsabilité quant aux spécifications techniques, caractéristiques et références stipulées par le client à l'occasion de la passation de la commande dans l'hypothèse où elles s'avèreraient inadéquates ou fausses. L'acheteur est engagé par sa commande qu'elle ait été faite par courrier, courriel ou télécopie signée. Toute modification demandée par l'acheteur ne pourra être prise en compte qu'avec l'accord préalable et écrit du Responsable de Trina Expédit. Aucune annulation de commande ne sera acceptée sauf accord écrit du Responsable de Trina Expédit, l'acompte versé étant en ce cas définitivement acquis à Trina Expédit.

3. PRIX & CONDITIONS DE REGLEMENT

Les prix sont toujours exprimés hors taxes, départ de l'entrepôt de Trina Expédit, TVA en sus, suivant le tarif en vigueur le jour de la commande. Les prix de vente de ces produits sont fonction des marchés qu'il est possible à Trina Expédit de passer avec ses fournisseurs, il se réserve la possibilité de les modifier sans préavis. Trina Expédit se réserve le droit à tout moment, en fonction des risques encourus, de fixer un plafond au découvert de chaque acheteur ou d'exiger certains délais de paiement ou certaines garanties. Ce sera notamment le cas, si une modification dans la personne des dirigeants ou dans la forme de la société, ou si une cession, location, mise en nantissement ou apport de son fonds de commerce a un effet défavorable sur le crédit de l'acheteur ou si des factures antérieures restent impayées.

4. LIVRAISON & TRANSFERT DES RISQUES

La livraison est effectuée soit par la remise directe de la marchandise au client, soit par simple avis de mise à disposition, soit par la délivrance des produits dans nos entrepôts, à un expéditeur ou à un transporteur mandaté par le client. Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, même en cas de retour, quelle que soit notamment la stipulation relative au port (franco, port dû, ou port avancé), et ce, même en cas de clause de réserve de propriété ou de paiement contre remboursement. Les réclamations concernant les quantités et les qualités ne sont recevables que si elles sont formulées par écrit accompagnées du bon de livraison dans les 8 jours de la livraison. Le destinataire devra fournir la preuve de la non-conformité du matériel, en permettre la constatation et la réparation éventuelle par Trina Expédit et exclure toute intervention de son fait. Si nécessaire, il sera procédé au remplacement du produit sans aucune autre indemnité pour le destinataire. Les délais de livraison de Trina Expédit, sont donnés à titre indicatif et les retards ne peuvent en aucun cas engager sa responsabilité, donner lieu à des dommages et intérêts, à retenue, ni même à l'annulation de commande. Trina Expédit est libéré de tout engagement relatif aux délais de livraison, si l'acheteur n'est pas à jour de ses obligations envers elle, quelle qu'en soit la cause et la présence, ou en cas de force majeure tel que guerre, grève, émeute, incendie, inondations, interruption ou retard dans les transports, impossibilité d'être approvisionné. La garde du produit et les risques y afférent (détérioration, perte, vol, destruction totale ou partielle, dommages pouvant être occasionnés par le produit) sont transférés au client dès la remise matérielle du produit à ce dernier, ou dès enlèvement du produit par le transporteur, ce quel que soit la cause du dommage et même s'il s'agit d'un cas fortuit ou de force majeure.

5. EMBALLAGE –TRANSPORT

Les accessoires aux matériels, commandés séparément, ainsi que les pièces détachées aux titres onéreux, sont envoyés en port dû, frais d'emballage en sus. En cas d'avarie, il appartient au destinataire acheteur ou consignataire d'exercer tous recours contre le transporteur (voiturier) par lettre recommandée dans les TROIS JOURS FRANCS de la date de livraison, sauf acceptation expresse des réserves par le transporteur, copie en étant adressée à Trina Expédit.

6. RETOUR

Le retour des marchandises vendues ou consignées ne pourra être accepté que si trois conditions sont remplies: notre ACCORD préalable, le retour dans l'emballage d'origine et le retour franco de port. Le retour en vue d'une réparation devra être précédé d'une demande de devis ou de réparation et adressé franco de port sous peine d'être refusé. Dans tous les cas, les marchandises voyagent aux frais et aux risques du client. Tout matériel retourné sans notre accord sera refusé et retourné à l'acquéreur, frais à sa charge.

7. GARANTIE

Notre garantie est expressément limitée à l'échange gratuit ou à la réparation, de toutes pièces de nos appareils examinés, retournés franco de port et reconnus défectueux. A cet effet, l'acheteur devra aviser Trina Expédit, de la défectuosité, retourner la pièce sans retard, et fournir tout justificatif de la garantie dont bénéficie le matériel, notamment copie de la facture. L'acheteur n'aura droit qu'à la seule fourniture gratuite des pièces reconnues défectueuses, sans pouvoir prétendre à une indemnité, à un remboursement de frais de transport de la marchandise, des coûts de main d'œuvre, et de déplacement ou encore des dommages et intérêts quelconques et cela même en cas de dommages. Les pièces défectueuses et remplacées gratuitement redeviennent la propriété de Trina Expédit. Au-delà d'un périmètre de 60 km autour de Trina Expédit, pendant la durée de la garantie, les frais de déplacement et de main d'œuvre ne sont pas pris en charge. Pour les appareils portables (exemple: panini, friteuse, toaster...), la garantie est pris en charge à l'atelier de Trina Expédit. La durée de la garantie du matériel est limitée à 12 mois à compter de sa vente au 1er usage, sauf cas particulier spécifié sur la facture. Toutefois, elle ne pourra jamais excéder 18 mois après mise à disposition du matériel au 1er revendeur et sous réserve de conditions normales de stockage, sauf cas particulier. La garantie est exclue si le vice de fonctionnement, provient d'une utilisation anormale du matériel, résulte d'une intervention sur le bien effectuée par une personne non agréée par notre société, ou est lié à un cas de force majeure, des incidents divers pouvant se produire du fait notamment des canalisations, variations de voltage, mauvais réglage, mauvaise manipulation. Les pièces de rechange fournies à titre onéreux sont garanties trois mois à partir de la date de facture; toute garantie complémentaire consentie par le revendeur ne nous engage pas. Sont exclus de la garantie : Panier, poignée, câble électrique, piètement, quartz, vitrocéramique Piëzzo, manette de réglage, vitre, joint, ressort et charnière de portes, radiant, sole réfractaire, flexible gaz. La garantie ne prend pas en charge les changements d'injecteurs, le nettoyage des veilleses et des injecteurs sur les appareils gaz. La garantie ne prend pas en charge le nettoyage des condenseurs, les thermostats de sécurité, ampoules et tout ce qui concerne le système d'éclairage électrique. Les thermostats électriques et thermocouples sont garantis 6 mois. Aucune garantie sur le matériel d'occasion.

8. RETARD OU DEFAULT DE PAIEMENT

Doivent être assimilés au défaut de paiement d'une facture: le non-paiement d'une seule échéance, la compensation non autorisée, le paiement partiel, les suspensions de paiement pour quelque cause que ce soit, mêmes litigieuses, par l'acheteur. Une réclamation sur la qualité d'une marchandise ne peut être suspensive de paiement que si la preuve de sa défectuosité est apportée avant l'échéance et sur la seule valeur de facturation des pièces incriminées. En cas de non-paiement d'une facture à l'échéance à la date prévue, les sommes dues en raison de la commande en cause, mais aussi de toutes les commandes déjà livrées ou en cours de livraison seront immédiatement exigibles. Les livraisons pourront être également suspendues sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée, et ce jusqu'au paiement intégral de toutes les sommes dû avec les intérêts afférents. De plus, en application des dispositions légales, et sans mise en demeure préalable, les sommes dues porteront de plein droit intérêt sur la base de 1,5 fois le taux de l'intérêt légal. En outre, à titre de frais de recouvrement, toute facture ayant fait l'objet d'un retard de paiement sera majorée de plein droit à titre de clause pénale (non réductible au sens de l'art. 1229 du Code civil), d'une indemnité fixée à 20% du montant total de la commande en cause, étant précisé que cette indemnité conventionnelle sera au minimum de 15€. A défaut de paiement à un seul des termes, la vente sera résolue de plein droit, 72 heures après mise en demeure restée infructueuse. L'acheteur ayant obligation de restituer immédiatement et à ses frais, les produits. Le non-respect des conditions de paiement ainsi que tout retard de règlement entraîne automatiquement la perte totale de garantie du matériel.

9. RESERVE DE PROPRIETE

Trina Expédit se réserve l'entière propriété des produits vendus jusqu'à complet paiement du prix et de ses accessoires, tant à l'égard des créanciers de celui-ci ou des tiers, jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix, en principal et accessoires. Toutefois la charge des risques que pourraient subir ces produits sera transférée à l'acheteur dès la livraison jusqu'au complet paiement, et ce même en cas de retour. L'acheteur devra donc prendre les assurances nécessaires et permettre à tout moment l'identification dans ses stocks du matériel concerné. En cas de revente à un sous acquéreur, le droit à revendication de Trina Expédit se portera sur le prix ou partie du prix des produits vendus. L'acheteur se devra d'informer le sous acquéreur, de l'existence de la clause de réserve de propriété. Trina Expédit se réserve le droit de revendiquer tout matériel en cas de cession de paiement d'une échéance. L'acheteur s'engage à restitution, tous frais à sa charge, sur première demande de notre part par simple lettre recommandée. Dans le cas où les matériels seraient dégradés, la dépréciation qui en résultera sera prise en considération pour la fixation de notre créance résiduelle. Le fait de nous passer commande implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur de la présente clause et annule tout refus de cette clause pouvant figurer aux conditions générales d'achat de l'acheteur.

10. JURIDICTIONS COMPETENTES

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français. Tous litiges, dont le règlement amiable n'a pas pu être obtenu, seront transmis au Tribunal de Toulon, siège social de Trina Expédit, auquel il est fait expressément attribution de juridiction, même en cas de pluralité du défendeur.